

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 11 avril 2023 à 8 h 30**

Délibération n° 2023-04-11-01

Conseillers en exercice : 8
Présents : 5
Excusés : 2 (avec pouvoir)
Absente : 1

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Après avoir présenté aux membres de l'Assemblée l'ensemble des documents budgétaires de l'exercice 2022, les titres, mandats, bordereaux ainsi que le compte de gestion dressé par Monsieur Gallois, chef du service comptable SGC, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le chef du service comptable SGC a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude et la sincérité des documents présentés,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier au 31 décembre de l'exercice considéré, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'assemblée déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le chef du service comptable SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

Page 1/1

Date d'envoi et de réception en préfecture : 19/04/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 19/04/2023

Pour extrait conforme
Le Président
Pierre BEHARELLE